

**Représentation de la Ville de Dieppe au sein
de l'assemblée générale de l'IFCASS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 23 septembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 58 « Pacte de transition énergétique » et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et n° 58 et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 59 « Restauration du Pont Colbert » et pour les questions n° 1 à n° 4), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BAZIN Jean.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PAJOT Mickaël à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme QUESNEL Alice à M. LANGLOIS Nicolas, M. BLONDEL Pierre à Mme ORTILLON Ghislaine, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et 58 et pour les questions n° 5 à n° 61)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que l'IFCASS, Institut de Formation aux Carrières Administratives Sanitaires et Sociales a été créé à Dieppe en 1997, à l'initiative du Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Emploi afin de préparer les bacheliers aux concours administratifs de la fonction publique d'Etat, particulièrement à ceux menant aux carrières sanitaires et sociales. Cet Institut poursuit aussi le but de contribuer à la formation des jeunes originaires des départements d'Outre-Mer qui constituent les 2/3 de ses élèves. La Ville de Dieppe est membre fondateur de ce Groupement d'Intérêt Public et, à ce titre est représentée au Conseil d'Administration, à raison d'un représentant et de son suppléant depuis sa création.

Le 3 juillet dernier, le Conseil d'Administration de l'IFCASS a adopté une nouvelle convention constitutive du groupement aux termes de laquelle, le Conseil Municipal de Dieppe est sollicité :

- pour approuver la nouvelle convention constitutive. Cette nouvelle convention voit un groupement d'écoles privées « Compétences et développement » devenir membre du GIP afin de renforcer l'assise financière de l'Institut. La contribution de la Ville reste par ailleurs inchangée, elle consiste en des échanges pédagogiques, une mise en lien avec le CNFPT et la mise à disposition gratuite d'installations sportives pour les élèves de l'Institut,
- pour désigner parmi ses membres un représentant titulaire et un suppléant afin de siéger à l'assemblée générale. Le mandat de chacun des membres de l'assemblée générale est de trois ans.

Vu :

- la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et ses décrets d'application
- les articles L 2121-21 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article 19 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 22 septembre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise la signature de la nouvelle convention constitutive du **GIP,**
- désigne **M Frédéric ELOY, membre titulaire et Mme Marie-Luce BUICHE, membre suppléant.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire